



**CESER de Bourgogne**  
Conseil économique, social  
et environnemental régional

## « AVENANTS AUX CONTRATS DE PAYS »

AVIS

présenté par

**Christophe MONOT**

COMMISSION N° 1

Aménagement des territoires, agriculture

SEANCE PLENIERE DU 10 MARS 2011

## LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU :

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Les rapports transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatifs aux 7 avenants aux contrats des Pays :
  - Nivernais-Morvan,
  - Puisaye-Forterre,
  - Bresse Bourguignonne,
  - Bourgogne Nivernaise,
  - Auxois Morvan Côte-d'orien,
  - Seine et Tilles en Bourgogne,
  - Beaunois.
- ◆ L'avis de la Commission « Aménagement des territoires et agriculture » du CESER,

Il est proposé de délibérer comme suit :

Le CESER prend acte de la finalisation de ces 7 avenants aux contrats de Pays.

**AVIS ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**